

Rapport de la réunion du C.A restreint du samedi 12 février 2012.

Présents : Mrs Meunier P/Lemaire P-J /Florent B / Ronsse M /Estievenart Ph et Mme Hanique F.

Excusée : Mme Bohxo Claudine

Le secrétaire administratif Mr Léon Lejeune demande à être entendu par le C.A pour s'expliquer sur sa prise de position par rapport au document du DT sur la commission et les points de sélections.

Après explications, le secrétaire administratif demande au C.A. si à l'avenir, il peut donner son avis et en faire la remarque à celui-ci, surtout s'il s'aperçoit que d'éventuelles erreurs sont commises dans les règlements.

Les membres présents donnent leur approbation, mais le D.T demande de la modération dans les propos.

LA COMMISSION DES POINTS DE SELECTION :

Cette commission avait été mise en place il y a quelques temps, mais n'avait pas été validée par le C.A.

Les membres du C.A présents ratifient à l'unanimité la validité de cette commission.

Cette commission reprend : 2 membres HBL + 2 membres LFBTA+ le président national.

Les 2 représentants LFBTA sont le D.T Marc Ronsse et son adjoint Philippe Estievenart.

Le D.T demande à pouvoir expliquer au C.A le pourquoi du refus des critères de sélection présentés par Mr Willems Henri: ci-dessous l'avis du D.T

- 1) Les critères ont été fait par Henri et Pieter Puttemans, ce dernier étant un archer , la HBL et la LFBTA ne reconnaissent pas des critères de sélection établis par un archer.
- 2) Les critères de sélection doivent être fait en tenant compte du niveau international.
- 3) Si les parcours au CM étaient plus faciles qu'en Belgique, pourquoi certains archers belges n'ont pas été classés dans les épreuves éliminatoires.
- 4) Les critères de sélection ne peuvent pas être fait en tenant compte d'une estimation faite par deux personnes.
- 5) Que doit répondre le D.T à l'Adeps sur la question : comment les critères de sélection 3D ont été réalisés.(c'est Mr Willems Henri qui les a fait en tenant compte de ce qui a été fait en Belgique), Ou bien dois t-il inventer un autre argument pour continuer à pouvoir faire quelque chose pour le 3D. Même problème entre la HBL avec le Bloso, c'est pour cette raison que le 3D est présenté chez eux comme activité récréative.
- 6) Le 3D est une discipline de la LFBTA, qui n'a jamais demandé à Henri d'établir des critères de sélection pour 2012.
- 7) S'il faut réaliser des critères de sélection, il semble logique que cela soit fait en concertation avec le DT. de sa ligue. Dans le passé constatation a été faite, que cela a été réalisé sans concertation avec le DT en introduisant directement un règlement à la FRBTA sans passer par la LFBTA.
- 8) Il est inconcevable de faire valoir qu'il faut faire plus de points en compétition HBL et moins de points dans les compétitions en LFBTA. Comment le faire comprendre à des archers HBL. Je ne tiens pas à entrer dans des problèmes communautaires. La seule solution serait de trouver un équivalent pour que les compétitions soient de même difficulté.
- 9) Concernant les places à obtenir en international dans les critères proposés par Henri et Pieter: Cela se fait sur base d'une compétition réalisée avant que les critères ne soient réalisés. Nous avons eu beaucoup de soucis dans le temps avec le même problème, le D.T ne tiens plus à revivre cela, c'est vraiment anti sportif.

- 10) Quand on est élite, on n'a pas à discuter sur les critères de sélection, cela ne peut pas fonctionner comme ça, pour la simple raison que si nous en acceptons un il faudrait autoriser tous les archers à pouvoir le faire. Cela deviendrait ingérable.
- 11) Une sélection doit être un mérite et pas une histoire d'archer à responsabilité.

l'encadrement des élites 3D

Le D.T a demandé à Henri d'organiser les stages 3D, cela est prévu dans la structure technique de la LFBTA., mais je constate que cela fonctionne seulement autour de lui et que la politique du « pas touche » est bel bien appliquée.

Le D.T constate qu'aucun rapport de stage ne lui a été transmis.

- Aucune grille de présence n'a été transmise.

- Qu'aucune évaluation convenable ne lui a été transmise.

- S'il doit faire une évaluation pour le PP, il doit le faire lui-même, parce que chaque fois qu'il demande quelque chose cela ne ressemble à rien.

- Réponse reçue: je ne comprends pas ce que tu veux, J'ai une femme qui me demande du temps et il faut que je me limite, sinon, problème de ménage.

- Henri n'a aucune formation dans le sport, comment voulez-vous entreprendre quelque chose qui colle avec une vision du sport de haut niveau à l'ADEPS.

-Le DT n'a jamais été invité à voir les élites 3D dans les stages, alors que certains lui reproche qu'il ne s'intéresse pas au 3D.

- Par contre il ne manque pas à demander des budgets au-dessus des moyens de la LFBTA.

-Henri n'est pas DT que je sache. Une différence est à faire entre délégué et DT de la LFBTA, et entre responsable dans la structure technique 3D et délégué, ce sont des postes différents.

Le C.A décide que pour les règlements :

C'est le responsable d'arbitrage en accord avec la HBL

La commission mise en place pour les points de sélections en accord avec la HBL

Ceux- ci après avoir reçu l'accord du C.A peuvent être soumis à la FRBTA

Rappel est fait que seul la R.B.A FRBTA peut prendre contact avec la W.A (FITA)

Fin de la réunion

FRBTA qui entre-temps est devenue R.B.A

Pour le C.A

La secrétaire générale